

I. LOIS ET RÉGLEMENTATION

DEPUIS LE 16 JANVIER 2020, LE CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE (CTN) EST ACCESSIBLE.

Il permet d'apporter à des questions générales des réponses personnalisées... et gratuites !

Mais attention : cela ne devrait pas dispenser d'avoir recours à un avocat plus expérimenté pour poser la bonne question et interpréter la réponse.

Semaine Sociale Lamy du 20.01.2020
<https://code.travail.gouv.fr>

LE RÉGIME DE LA SOCIÉTÉ « À MISSION » EST PRÉCISÉ...

... par un décret en vigueur depuis le 4 janvier 2020.

Un organisme est chargé de vérifier l'exécution des objectifs par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac), choisi par le Conseil d'Administration :

- Il est désigné pour 12 ans maximum.
- Il doit procéder à cette vérification tous les 2 ans.
- Son avis est publié sur le site de l'entreprise pendant au moins 5 ans.

NOUVELLES MODALITÉS DE DÉPÔT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Décret du 27.12.2019
Liaisons Sociales du 06.01.2020

- Le dossier doit être examiné par l'OPCO dans les 20 jours.
- Précisions sur les dépenses déductibles de la Taxe d'Apprentissage.
- Possibilité pour l'employeur de s'acquitter du solde de 13 % de l'ancienne taxe.

NOUVEAU BARÈME DES SAISIES SUR SALAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Décret du 31.12.2019
Liaisons Sociales du 06.01.2020

TAUX DE COTISATION AT/MP ET...

... majorations forfaitaires applicables en 2020.

Arrêtés du 27.12.2019
Liaisons Sociales du 07.01.2020

PARIS

55 boulevard de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 42 67 79 78
paris@acd.fr

NANCY

165 boulevard d'Haussonville
54000 Nancy
Tél. : 03 83 27 21 35
nancy@acd.fr

ÉPINAL

7 rue Roland Thiery
88000 Épinal
Tél. : 03 29 81 89 89
epinal@acd.fr

METZ

4 place Saint Nicolas
57000 Metz
Tél. : 03 87 74 24 54
metz@acd.fr

LES ENTREPRISES PEUVENT SOLLICITER UNE AIDE...

... de l'Urssaf pour leurs difficultés du fait de la réforme de la retraite.

➤ Téléphone : 39 57

LE CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE EST MODIFIÉ...

... par la loi LFSS pour 2020, art. L 544-6 du Code de la Sécurité Sociale.

➤ Possibilité de fractionner le congé par demi-journées ou d'utiliser le congé dans un contrat à temps partiel.

LE TRAVAIL À « TEMPS LÉGER » DEVIENT...

... « travail aménagé ou à temps partiel » à compter du 1^{er} janvier 2020.

➤ Cela concerne le salarié victime d'un AT autorisé par le médecin à reprendre à temps partiel.

Loi du 24.12.2019 LFSS

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le Gouvernement a mis en place une assistance téléphonique gratuite pour les entreprises de plus de 50 salariés soumises à l'obligation à partir du 1^{er} mars : 0 800 009 110.

MESURES SOCIALES DE LA LOI DE FINANCE POUR 2020 ADOPTÉE LE 19 DÉCEMBRE 2019

- Paie : limite d'exonération des titres-restaurants à 5,55 € ; taxe forfaitaire de 10 € sur les CDD d'usage.
- Formation professionnelle : le transfert des contributions-formation aux Urssaf est reporté au 1^{er} janvier 2021.
- Aide juridictionnelle : l'appréciation des revenus se fera sur la base du revenu fiscal fixé au plus tard le 1^{er} décembre 2020.

UNE PROLIFÉRATION DE TEXTES EN MATIÈRE SOCIALE DANS LES JO DE FIN D'ANNÉE

Lois

- 24.12.2019 : Loi de financement de la SS pour 2020
- 28.12.2019 : Loi de finance pour 2020
- 24.12.2019 : Loi d'orientation des mobilités
- 27.12.2019 : Loi sur l'engagement dans la vie locale

Décrets

- 31.12.2019 : nouveaux seuils d'effectif
- 02.01.2020 : réduction générale des cotisations sociales
- 30.12.2019 : barème des saisies sur salaire
- 30.12.2019 : assujettissement aux contributions sociales sur la rémunération des détenus
- 27.12.2019 : dépôt des contrats d'apprentissage

Arrêtés

- 27.12.2019 : tarification des AT/MP
- 30.12.2019 : secteurs d'activité permettant les contrats d'usage
- 20.12.2019 : taux d'imposition

➤ Comment peut-on suivre une telle avalanche... non exhaustive !!

NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES PLATEFORMES À L'ÉGARD DE LEURS LIVREURS

- Les travailleurs (chauffeurs de VTC et livreurs) ont le droit de choisir leurs horaires et de se déconnecter.
- Les plateformes peuvent établir une charte homologuée par l'Administration.

Loi du 24.12.2019 art. 44

➤ On avance doucement vers plus de transparence et de protection sociale.

TAXE FORFAITAIRE DE 10 € POUR CHAQUE CDD D'USAGE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Circulaire Unedic du 12.02.2020

Liaisons Sociales du 25.02.2020

II. RELATIONS INDIVIDUELLES

À PROPOS DU DROIT AU REPORT DES CONGÉS PAYÉS EN CAS DE MALADIE ?

Dans un arrêt du 19 novembre 2019, affaire C.609/17 et C.610/17, la CJUE estime que, si la Directive 203/88/CE prévoit le report des congés payés pour cause de maladie, cela ne vise que la période minimale de 4 semaines et non pas les congés accordés par certaines conventions collectives au-delà de ces 4 semaines.

En tout cas, un raisonnement qui peut être utilisé par un salarié français devant le CPH en s'appuyant sur l'art. 31-2 de la Charte Sociale Européenne et ce malgré le Code du Travail (art. L 3141-3 et L 3143-5).

- Il n'est donc pas nécessaire d'attendre une réforme législative. Le Droit européen **permet d'invoquer directement** la Charte Sociale devant le CPH, mais peu de praticiens le savent.

Jurisprudence Sociale Lamy du 27.01.2020

CONTENTIEUX PRUD'HOMAL / MOYEN DE PREUVE DÉLOYAL

Une déléguée syndicale ne peut pas produire des courriels qui ne lui étaient pas personnellement adressés.

Cass. Soc. 27.11.2019 n° 18-19237

LE LICENCIEMENT D'UNE SALARIÉE ENCEINTE...

... est non seulement nul mais ouvre droit au paiement de son salaire jusqu'à sa réintégration, mais **sans déduction** des revenus de remplacement qu'elle a pu percevoir.

Cass. Soc. 29.01.2020 n° 18-21860

UNE AIDE-SOIGNANTE QUI AVAIT EU 189 CDD PENDANT 5 ANS...

... au sein d'un même établissement (!!) pour cause de « remplacement » a obtenu la requalification en CDI depuis le 1^{er} contrat car il apparaissait que c'était un mode habituel de gestion de l'activité normale et permanente...

Cass. Soc. 29.01.2020 n° 18-23471

- On croit rêver qu'un employeur puisse utiliser une telle « stratégie ».

RUPTURE CONVENTIONNELLE ET VICE DU CONSENTEMENT

Si, à la date de la signature de la rupture conventionnelle, la salariée était en situation de violence morale, la convention est nulle.

Cass. Soc. 29.01.2020 n° 18-24296

PRISE D'ACTE DE RUPTURE

1. Des manquements subis pendant 20 ans peuvent être invoqués.

Cass. Soc. 15.01.2020 n° 18-23417

2. Un retard de 2 mois dans le paiement du salaire ne suffit pas à justifier la prise d'acte car il n'empêche pas la poursuite du contrat.

CDD REQUALIFIÉ EN CDI ?

1. Le CDD pour assurer le remplacement d'un salarié sans préciser le nom et la qualification de cette personne
Cass. Soc. 15.01.2020 n° 18-16399
2. Le CDD pour pourvoir un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise dans l'attente d'un recrutement
Cass. Soc. 15.01.2020 n° 18-16398
3. Délai de prescription « glissant » de l'action en requalification selon le motif :
 - 2 ans à compter de la **date de conclusion** du contrat s'il s'agit du non-respect du formalisme,
 - Mais délai de 2 ans à compter du **terme** du contrat s'il s'agit d'un motif inexact ou pour pourvoir un emploi permanent.

➤ Telle est l'interprétation de l'art. L 1471 par la Cour de Cassation le 20 janvier 2020, qui rappelle que l'ancienneté remonte au premier contrat irrégulier et que le salarié peut demander un rappel de salaire pendant 3 ans pour les périodes intercontrats.

LA PRISE DE RTT PROLONGE LA PÉRIODE D'ESSAI

Cass. Soc. 11.09.2019 n° 17-21976

LE DÉPASSEMENT DE L'AMPLITUDE JOURNALIÈRE...

... n'ouvre pas droit à un rappel de salaire mais à des dommages-intérêts.

Cass. Soc. 04.12.2019 n° 17-22039

LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE JUSTIFIE LE VERSEMENT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS...

... même pour un salarié qui est parti à la retraite pendant son préavis... !!

Cass. Soc. 08.01.2020 n° 18-21930

REPORT DE L'ENTRETIEN PRÉALABLE DU FAIT DE L'EMPLOYEUR

Le point de départ du délai d'un mois pour notifier le licenciement reste fixé à la date prévue pour le 1^{er} entretien.

➤ L'employeur doit donc être vigilant et ne pas s'appuyer sur le 2nd entretien !

Cass. Soc. 27.11.2019 n° 18-15195

MISE À PIED CONSERVATOIRE OU DISCIPLINAIRE

L'employeur ne justifiant d'aucun motif au délai de 4 jours entre la notification de la mise à pied et l'engagement de la procédure de licenciement, le juge a pu considérer que la mise à pied avait un caractère disciplinaire... et que l'employeur ne pouvait donc pas sanctionner par un licenciement pour les mêmes faits.

➤ Dura lex, sed lex.

Cass. Soc. 27.11.2019 n° 18-15303

SUPPRESSION OU RÉDUCTION DES IJSS...

... en cas d'envoi tardif de l'arrêt de travail ?

Un avertissement de la Sécurité Sociale laissé sans suite permet de réduire de 50 % le montant des IJ (art. D 323-2 Code SS).

En cas de nouvel envoi tardif, le non-versement des IJ est justifié !

Cass. 2° Civ. 23/01/2020 n° 18-25086

EN CAS DE CONTENTIEUX RELATIF À UN HARCÈLEMENT MORAL...

... le juge doit examiner **tous** les faits invoqués par le salarié.

Cass. Soc. 08.01.2020 n° 18-22055

INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE SUITE À FAUTE GRAVE

La réintégration dans la base taxable SS du montant correspondant au préavis n'est pas fondée si le protocole mentionne bien que le salarié n'a pas demandé à effectuer de préavis mais seulement des **indemnités** pour préjudice.

Cass. 2° Civ. 23/01/2020 n° 19-12225

III. RELATIONS COLLECTIVES

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE...

... des salariés implique la consultation préalable du CSE... même si le contrôle du salarié n'est pas l'objectif premier.

Cass. Soc. 11.12.2019 n° 18-11792

PSE

L'appréciation du critère de qualité professionnelle ne peut dépendre de la seule ancienneté.

CE 27.01.2020 n° 426230

DÉSIGNATION D'UN EXPERT PAR LE CHSCT

Il faut un risque grave, identifié et actuel.

Cass. Soc. 08.01.2020 n° 18-19279

L'EXISTENCE D'UN ACCORD COLLECTIF...

... ne suffit pas à justifier le recours au travail de nuit, malgré la présomption de conformité.

Cass. Crim. 07.01.2020 n° 18-83074

ADHÉSION AU CSP – DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONTESTER LA RUPTURE

La Cour de Cassation estime que ce délai s'applique dès lors que le salarié a bien reçu le document d'information.

Cass. Soc. 11.12.2019 n° 18-17707

LA PRIORITÉ DE RÉEMBAUCHE S'EXERCE APRÈS LE CONGÉ DE RECLASSEMENT

Cass. Soc. 11.12.2019 n° 18-18653

SALARIÉS DES PLATEFORMES

Le Conseil Constitutionnel censure la Loi Mobilité.

Il considère que la **charte** établie par une plateforme ne peut faire obstacle à la requalification par le juge.

DÉFAUT D'ÉLECTIONS ET D'UN PV DE CARENCE

L'employeur doit verser des indemnités aux salariés privés de la défense de leurs intérêts.

Cass. Soc. 08.01.2020 n° 18-20591

DISCRIMINATION SYNDICALE

La réparation des préjudices doit être intégrale : non seulement le rappel de salaire, mais aussi les pertes d'intéressement, participation et retraite.

CA Versailles 19.12.2019 21^e Chambre n° 18/03801
Liaisons Sociales du 10.01.2020

UNE SOCIÉTÉ NE PEUT ÊTRE PÉNALEMENT RESPONSABLE...

... si l'auteur de l'infraction n'est pas identifié, ce qui est le cas lorsque la Cour d'Appel invoque seulement le rôle des « *responsables de la société* ».

Cass. Crim. 10.12.2019 n° 18-84737
Art. 121-2(1) Code pénal

Jacques BROUILLET
Cabinet ACD
Avocat au barreau de Paris
j.brouillet@acd.fr – tél. 01 42 67 79 78